

Accord de l'Ouest

M. le Président: Le consentement unanime n'est pas nécessaire. C'est à la discrétion de la présidence. Je mettrais normalement fin à la période des questions dans deux ou trois minutes, mais compte tenu du consensus apparemment général de la Chambre sur d'autres questions, et du nombre de députés qui souhaitent prendre la parole, je pourrais peut-être, sans vouloir créer un précédent et afin d'entendre le plus de gens possible, prolonger jusqu'à . . .

Mlle Carney: J'ai d'autres engagements.

M. le Président: La ministre dit qu'elle ne peut rester plus longtemps.

M. Boudria: Elle craint de répondre aux questions.

M. le Président: En toute justice pour tous les intéressés, normalement nous aurions admis des questions pour aussi longtemps que la durée de la déclaration. Je mettrai fin à la période des questions à 16 heures. Si on fait vite, nous pourrions en passer encore deux ou trois. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. Nunziata: Monsieur le Président, il me semble que la duchesse de l'énergie régnera bientôt sur un royaume appauvri. Il me semble qu'elle est en train de brader les consommateurs canadiens et le trésor fédéral.

Ma question est très simple et très directe. Si je comprends bien, sur une période de deux ans, le trésor fédéral pourrait perdre jusqu'à un milliard comme conséquence de cet accord négocié qu'on vient d'annoncer. Comment la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) ou le ministre des Finances (M. Wilson) ont-ils l'intention de récupérer l'argent perdu? Est-ce que la ministre entend augmenter les impôts? Dans l'affirmative, peut-elle nous dire en mots très simples ce que cela va représenter pour le consommateur ontarien?

Mlle Carney: Monsieur le Président, il faut que j'explique que je me suis engagée pour 4 heures, comme l'application des règles normales de la Chambre m'y autorisait. En réponse au député, je dirai que si je suis duchesse, il est empereur sans habits. Si j'ai un royaume appauvri, soyez certain que j'en ai hérité du gouvernement qui nous a précédés.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Je resterai le temps qu'il faudra pour expliquer aux députés que lorsqu'on s'en remet au marché pour la régulation des prix, et qu'on passe à la déréglementation, on crée l'environnement d'une baisse des prix, surtout dans la conjoncture actuelle. Si les cours montent, les prix monteront également.

Pour ce qui est du gaz naturel, nous supprimons le prélèvement de canadianisation que le gouvernement précédent avait imposé aux consommateurs canadiens. Quand on abolit une taxe, il est d'usage que les prix baissent. Il n'y a pas de raison de croire que le prix de l'essence va monter quand nous passons à la déréglementation.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'il combattait farouchement le déficit. Il veut le réduire. En quoi la renonciation à plusieurs milliards de dollars de recettes fiscales énergétiques pourra-t-elle aider le ministre des Finances à réduire le déficit? N'est-il pas raisonnable de conclure que si nous renonçons à un montant appréciable en taxes que nous percevons actuellement, il nous faudra imposer des taxes ailleurs afin de réduire le déficit?

Quelles garanties y a-t-il dans l'entente pour assurer aux consommateurs canadiens de gaz naturel qu'on ne leur demandera pas de payer davantage que ne paient les consommateurs de ce même produit canadien aux États-Unis?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je répondrai tout d'abord à la question concernant l'incidence sur le déficit. J'ai expliqué que tout l'objet de l'Accord de l'Ouest consistait à supprimer une taxe discriminatoire imposée au secteur pétrolier. Nous croyons que cela permettra de créer des emplois parce que c'est ainsi que les choses se sont toujours passées dans ce secteur. Quand on crée des emplois, on n'a pas à payer des prestations d'assurance-chômage, on perçoit un impôt accru sur le revenu des particuliers, et on stimule l'activité économique. Si vous doutez de cette logique, voyez ce qui est arrivé aux provinces de l'Ouest après l'imposition de ces taxes et après la mise en application du PEN. Le Colombie-Britannique et l'Alberta connaissent le plus fort taux de chômage après Terre-Neuve, et cela coûte cher au trésor public.

● (1600)

Quant à la question au sujet des prix du gaz naturel, l'Accord de l'Ouest ne parle pas des prix à l'exportation de ce produit. Je ne puis qu'assurer au député, comme je l'ai déjà fait dans le passé, que les Canadiens paieront toujours moins cher pour leur gaz naturel que leurs voisins américains.

M. Deans: Ce n'est pas ce qui se produit à l'heure actuelle.

M. McDermid: Oui, c'est ce qui se produit.

Mlle Carney: Il n'en est pas question dans l'Accord de l'Ouest, et si le député a des questions qui débordent le cadre de l'Accord de l'Ouest, je lui ferai remarquer que je serai présente demain pour la période des questions et que je serai disposée à répondre à d'autres questions.

M. le Président: Voilà qui semblerait clore cet échange.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'apprécie la délicatesse avec laquelle vous avez dirigé cette période des questions, mais je voudrais faire remarquer que le seul député de l'opposition officielle qui représente l'une des trois provinces signataires n'était pas présent à la Chambre. C'est une difficulté engendrée par l'évolution de la situation lorsque cette région du pays est à ce point dominée par les députés ministériels.

M. le Président: A l'ordre. Je ferai remarquer au député que la présidence s'est déclarée disposée à laisser se poursuivre la période de questions.